

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt-sept mars deux mil quinze à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 20 mars 2015 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BASSE Corinne, BARGHOUT Christine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, QUANTIN Hugues, PARET Christine, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : Mme DE SOUSA Sandra à M. FOURNIER Michel
M. PASCANET Serge à Mme GARCIA Amélia
Mme BRESSON Séverine à Mme SOUBEYROUX Valérie

Excusée : Mme GONZALEZ Sandra

Secrétaire de séance : Mme BASSE Corinne

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Convention de mise à disposition de la chapelle rue du Chabry

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Encaissement d'un chèque sinistre

Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe

Avenant concernant les travaux route de Riom

Convention d'occupation précaire (Les Brandons)

Achat d'une parcelle de terrain à Epinet

Questions diverses

18. ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE SINISTRE :

L'assurance « Groupama » vient de procéder à l'indemnisation de la franchise du sinistre « choc de véhicule contre banc public ».

Le montant de l'indemnisation s'élève à 275 €.

Il convient :

- D'encaisser le chèque d'indemnisation,
- D'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre ».

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

19. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Compte tenu de la fin d'un Contrat Unique d'Insertion, de la charge de travail et afin de ne plus avoir à faire appel à la sous-traitance coûteuse notamment pour les travaux d'élagage, il conviendrait de :

- Créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à compter du 1er avril 2015 sur la base de 35heures hebdomadaires.

Les crédits seront prévus au BU 2015

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

20. AVENANT CONCERNANT LES TRAVAUX ROUTE DE RIOM

Dans le cadre de l'aménagement de la Rue de Riom qui a fait suite à des travaux d'adduction d'eau, de modifications et de création sur le réseau d'assainissement et qui a été confié par appel d'offres à la société BILLET; il est nécessaire d'entreprendre des travaux complémentaires suite à décision de poursuivre.

Ces travaux portent principalement sur le remplacement de bordures endommagées, la réalisation de la signalisation verticale et horizontale non prévue dans le marché initial et l'aménagement du square principalement impacté par le nouveau tracé des voies et du carrefour avec la rue du Stade et la rue des Moines.

La société BILLET a présenté un devis qui a été étudié et validé par la commission d'appel d'offres en date du 19 mars 2015.

M. le Maire propose d'accepter le devis de l'entreprise BILLET pour un montant TTC de 33 681.80 € soit 28 068.17 € HT.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

21. CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE (Les Brandons)

Après busage et suite à la demande de l'intéressé, Monsieur le Maire propose d'établir une convention d'occupation précaire du domaine public communal concernant :

NOM PRENOM	DOMAINE PUBLIC
M. GAYAT DE WECKER Louis	Fossé jouxtant sa propriété YP 18 et la parcelle YP 15

Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte la proposition ci-dessus et autorise M. le Maire à signer la convention.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

22. ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A EPINET :

La parcelle AI 104 d'une superficie de 51m² située Impasse du Château à Epinet appartient toujours sur le relevé cadastral à M. Gustave CHABAS.

Cette personne est décédée il y a 30 ans mais cette parcelle n'a pas été incluse dans sa succession. Aujourd'hui cette parcelle sert de dépôt de carcasses de voitures.

Compte tenu de la période écoulée de 30 ans depuis le décès du propriétaire, la commune peut réaliser une acquisition de plein droit en lançant une procédure

« d'acquisition de bien sans maître ». Seuls l'Etat et les communes peuvent se prévaloir d'une telle acquisition de plein droit.
Le lancement de la procédure passe par une délibération du conseil municipal et se terminera aussi par une délibération.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

23. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CHAPELLE :

Suite à la demande en date du 22 mars 2015 du président de l'association de musique traditionnelle « WARHENTOU BREIZH » demandant la mise à disposition d'un local pour y organiser des répétitions, Monsieur le Maire propose :

- La mise à disposition de la chapelle rue du Chabry les vendredis à partir de 19h 30 et jusqu'à 23 heures,
- Que l'association en contrepartie s'engage à participer à titre gracieux à au moins une activité festive communale par an,

La mise à disposition fera l'objet d'une convention.
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention et à régler tout litige qui surviendrait dans son application.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES

1. Théâtrales 2015 :

Comme chaque année le FJEP demande qu'un élu soit désigné pour faire partie du jury.
Mme Sandra DE SOUSA est volontaire pour officier.

2. Réclamation de Mme Maryline PAILHOUX

Mme PAILHOUX conteste par lettre l'exactitude du plan cadastral concernant le report de deux parcelles de terrain suite à la création du nouveau tracé de la route CD 210. Elle y joint un document relatif à un remaniement cadastral signé le 1^{er} mars 1990 par le maire de la commune.
Des recherches seront entreprises afin de régulariser cette situation s'il y a lieu.

3. Travail d'intérêt Général :

En liaison avec l'administration judiciaire, la commune accueillera une personne en T.I.G aux services techniques du 27 avril 2015 au 22 mai 2015 inclus.

4. Achat d'une parcelle de terrain :

Le Docteur Ludovic LAMADON a fait part de son intention d'acquérir la parcelle AB 170, propriété de la commune afin d'y transférer son cabinet.
Cette parcelle, située, rue du Pont Neuf, fera l'objet d'une estimation des Domaines.

5. Aménagement de la traversée d'Epinet :

Le Conseil Général par lettre en date du 25 février 2015 informe que le dossier fera l'objet d'une esquisse qui sera présentée aux élus au cours du premier semestre 2015.

6. Allée des Grillons : Transfert de la voirie dans le domaine communal
Les propriétaires riverains de l'Allée des Grillons ont adressé une lettre demandant l'intégration de cette voie, dans le domaine public.
Cette demande fera l'objet d'une étude afin d'envisager ou non ce transfert.

7. Information du SIAEP :

M. le Maire donne lecture d'une lettre d'information émanant du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine de Riom.
Cette lettre sera adressée à tous les abonnés ; elle mentionne que la baisse du tarif de l'eau sera de l'ordre de 7 % et que suite à la fin de la concession avec la société ALTEAU, l'unique interlocuteur sera désormais la SEMERAP.

Calendrier :

Mardi 31 mars 2015 : réunion commission finances à la Communauté de communes
Mercredi 1^{er} avril 2015 : piste sécurité routière à l'école publique
Réunion CCAS à 20h 00
Jeudi 2 avril 2015 à 9h : réunion aire de covoiturage à la Communauté de communes
à 18h : conseil syndical SBA à Maringues
Vendredi 3 avril 2015 : réunion projet de territoire à l'Espace culturel à Ennezat (Communauté de communes)
Mardi 7 avril 2015 : cross scolaire à Chappes
Mercredi 8 avril 2015 : commission logements Auvergne Habitat (Maire)
à 20 h 30 conseil municipal
8, 9 et 10 avril 2015 : rencontres sportives écoles maternelles
14 au 19 avril 2015 : Théâtrales

La séance est levée à 21 h 45.